

N° de division : 01-Saint-Hyacinthe
N° de cour : 750-11-005330-235
N° de dossier : 41-3025178

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9435-3893 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. 9435-3893 Québec Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») fut fondée et a débuté ses activités en février 2021. La Société opérait une poissonnerie sous le nom de Poissonnerie Nemeau à la ville de Mont-St-Hilaire.
2. Le 22^e jour de décembre 2023, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).
3. La direction de la Société attribue principalement les difficultés financières de la Société à la baisse des revenus et au problème de liquidité.

SECTION B - Actifs

4. Les actifs de la Débitrice sont les suivants:

Description des actifs	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée	Notes
	(\$)	(\$)	
Équipement	7 500	Ø	1
Équipement loué	1	Ø	2
	7 501	-	

Notes :

1. L'actif est grevé en faveur du créancier garanti, voir la section F pour les détails.
 2. L'actif en question est un lave-vaisselle en location. Le syndic a reçu une communication du créancier confirmant que l'actif lui avait déjà été retourné avant la cession.
5. Le syndic a pris possession du local le 22 décembre 2023 et a lancé un processus de vente des actifs. Les soumissions reçues seront révisées avec les inspecteurs de l'actif.
-

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

6. Le syndic verra à obtenir des livres et registres de la Société.
 7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 8. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 9. Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D - Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

SECTION E - Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	11 683	11 023
Créanciers en fiducie présumée – DAS	Ø	Ø
Créanciers ordinaires	307 562	301 964
	319 245	312 987

SECTION F - Réclamations garanties

12. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date	Nature de la garantie
	(\$)	(\$)	
On Deck Capital Canada Inc.	11 683	11 023	Hypothèque conventionnelle
TOTAL	11 683	11 023	

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

13. Le syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers non garantis, étant donné que la valeur réalisable des actifs est inférieure au total de la créance garantie et des coûts de la réalisation estimés.
-

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

14. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.
-

SECTION I - Autres sujets

15. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 13 janvier 2024.
16. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

FAIT À MONTRÉAL, ce 19e jour de janvier 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9435-3893 Québec Inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif